

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.